

Catégories d'hébergement	Tarif maximum légal 2023	Tarifs par personne et par nuit		
		Tarifs communaux 2023*	Taxe additionnelle régionale LNPCA 34% (Loi de Finances 2023)	TARIFS NETS 2023 (A appliquer)
Palaces	4.30 €	4.00 €	1.36 €	5.36 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 5 étoiles	3.10 €	3.00 €	1.02 €	4.02 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 4 étoiles	2.40 €	2.00 €	0.68 €	2.68 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 3 étoiles	1.50 €	1.50 €	0.51 €	2.01 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances de 4 et 5*	0.90 €	0.90 €	0.31 €	1.21 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances de 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80€	0.80 €	0.27 €	1.07 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 ou 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0.60 €	0.60 €	0.20 €	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 ou 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.20€	0.20 €	0.07 €	0.27 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement (hôtels sans classement et meublés de tourisme sans classement, résidence de tourisme et résidence hôtelières sans classement	5%	5%	34%	- inférieur à 4,00 €, il faut ajouter 34% de taxe additionnelle à calculer individuellement - supérieur ou égal à 4,00 €, le tarif sera de 5,36 € taxe additionnelle comprise

<sup>\*</sup>tarif 2023 fixés par délibération n°67 du 29/06/2021